

**Ecole St André
Skol St Andrev**

1 et 14 rue des écoles
56450 SURZUR

☎ : 02.97.42.00.93

☎ : 02.97.42.1.2.3.4

@ eco56.stan.surzur@e-c.bzh
🌐 www.ecolestandresurzur.fr






**NOTE DE RENTREE
ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**


**A LIRE ATTENTIVEMENT
Et A CONSERVER**

Chers parents,

Voici quelques informations concernant le fonctionnement de l'école. Nous faisons appel à votre attention pour le respect des diverses consignes qui permettront à tous de passer une bonne année. L'ensemble des membres de l'équipe pédagogique vous souhaite de passer une très agréable année scolaire.

| | |
|--|---|
| <p>HORAIRES</p>  | <p><u>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi</u> Classe : 8h45-12h00 // 13h30-16h30</p> <p>Accueil à partir de 8h30 le matin et 13h20 l'après-midi Pour des raisons de sécurité, les portails sont fermés pendant les heures de classe, merci d'être vigilants sur les heures d'accueil, afin de respecter le travail de chacun.</p> |
| <p>ACCUEIL LE MATIN & GARDERIE</p> | <p>Garderie municipale (Maison de l'Enfance) 7h30 le matin Jusqu'à 19h le soir Contact : Mme Delphine Samoreau : 02.97.67.61.50 regie-periscolaire@surzur.fr</p> |
| <p>SORTIES</p> | <p>Les sorties des élèves se font : *en classe pour les maternelles *au portail pour les élèves des classes du CP au CM2 par un adulte de l'école.</p> <p>Les élèves pouvant sortir seuls (à partir du CE1) doivent disposer d'un passe. Pour cela, il est indispensable d'avoir complété l'autorisation de sortie et le document fournis dans le dossier administratif.</p> |
| <p>RESTAURANT SCOLAIRE</p> | <p>Les enfants de maternelle qui mangent à la cantine sont conduits dès 11h55. Les élèves du CP au CM2 déjeunent à partir de 12h au self du restaurant scolaire, par niveau, avec une alternance, excepté pour les CP qui déjeuneront chaque jour en premier. En cas d'absence ou de retard des parents, les enfants qui mangent à la maison sont également conduits à la cantine.</p> |
| <p>SECURITE ET HYGIENE</p> | <p>Merci de respecter les consignes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lors de la sortie de classe, pour une plus grande sécurité de vos enfants aux abords de l'école, nous vous demandons d'être très vigilants. ➤ Une fois le portail franchi, merci de descendre des vélos et trottinettes. ➤ Pas d'écharpe en maternelle, préférer les cols amovibles ou cagoules. ➤ Lorsqu'un enfant est malade (fièvre ou maladie contagieuse), il n'est pas possible pour lui de travailler dans de bonnes conditions. |

| | |
|---|--|
|  | <p>Dans ce cas, il ne peut être accepté à l'école.</p> <p>Pas de médicaments à l'école, même avec ordonnance. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que nous ne sommes pas autorisés à délivrer de médicaments au sein de l'école (sauf PAI), nous vous demandons par conséquent de ne pas en apporter sur temps scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Surveiller régulièrement la tête de vos enfants pour les poux, et mettre en place, le cas échéant, le traitement nécessaire. ➤ Marquer les vêtements, les sacs et cartables. Les vêtements non récupérés après un certain temps seront remis à une association caritative. ➤ Vigilance quant à la tenue des enfants : pas de mini-short, mini-jupe, décolleté, tongs ... ➤ Les chewing-gums et les bonbons sont interdits ➤ Les jeux (billes) sont interdits pour les maternelles afin d'éviter les pertes ou les échanges d'objets personnels entre les enfants. L'école ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes, d'échanges ou de vols. ➤ Pour les anniversaires, une seule part de gâteau suffira. Il est souhaitable que les cartes d'invitations aux anniversaires soient distribuées hors du temps scolaire. ➤ Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits sur les cours. <p style="text-align: center;">RETROUVEZ TOUTES LES CONSIGNES AVEC PLUS DE PRECISIONS DANS LE DOCUMENT « CONTRAT DE SCOLARISATION » TRANSMIS DANS L'ENVELOPPE DE RENTREE .</p> |
| <p style="text-align: center;">ASSURANCES</p> | <p>Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités de l'école. Vous devez vérifier que votre assurance personnelle garantisse les risques de Responsabilité civile et d'Individuelle Accident.</p> <p>Vous avez également la possibilité de souscrire l'assurance « Mutuelle St Christophe » proposée dans le dossier de rentrée.</p> |
|  <p style="text-align: center;">FREQUENTATION SCOLAIRE</p> | <p>ADMISSION A L'ECOLE MATERNELLE</p> <p>A partir de cette rentrée, l'instruction est obligatoire à partir de l'âge 3 ans.</p> <p>Les enfants nés en 2017 (TPS) ne sont pas soumis à cette obligation d'instruction mais peuvent être admis dans la limite des places disponibles.</p> <p>Les enfants nés en 2016 (PS) ont l'obligation d'instruction et donc d'assiduité scolaire.</p> <p>Néanmoins, un aménagement peut être fait pour les heures de classe de l'après-midi afin de permettre une adaptation progressive, autrement dit un enfant né en 2016 peut ne venir que le matin à l'école dans un premier temps.</p> <p>Sur demande des familles, un document sera transmis. Le chef d'établissement émet un avis en lien avec l'équipe éducative, puis l'IEN (inspecteur de l'éducation nationale) autorisera ou refusera la demande de la famille.</p> <p>Les enfants nés en 2015 et 2014 ont l'obligation d'instruction et donc d'assiduité scolaire.</p> <p>Les parents doivent impérativement prévenir les enseignants de toute absence de leur enfant (appel à l'école avant la classe ou au plus tard à 10h en laissant un message sur le répondeur.)</p> <p>CE au CM2 : 02.97.42.00.93 // Maternelles/CP/CE : 02.97.42.12.34</p> <p>Les absences non justifiées sont signalées à l'Inspecteur d'Académie.</p> <p>Lors d'absences sur temps scolaires (du type week-end prolongé ou vacances) une autorisation d'absence exceptionnelle doit être demandée au directeur. Les parents s'engagent à rattraper le retard seuls. Les apprentissages et les devoirs ne seront abordés ni en avance, ni au retour.</p> <p>Si l'absence est prévisible (visite chez un spécialiste...) merci d'en informer l'enseignant(e).</p> |

| | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|--|
| RELATIONS PARENTS / ENSEIGNANTS | <p>Un cahier de liaison (ou agenda pour les CM) permet aux parents comme aux enseignants de communiquer, n'hésitez pas à vous en servir. De nombreux documents y sont collés tout au long de l'année, nous vous demandons de les signer au fur et à mesure pour nous assurer que vous les avez consultés.</p> <p>Chaque vendredi, la circulaire aux familles vous est transmise avec les principales informations concernant l'école. Merci de prendre quelques minutes pour la consulter.</p> <p>Vous pouvez également consulter le blog de l'école : www.ecolestandresurzur.fr</p> <p>Les heures d'accueil restent un temps pour les enfants. Afin d'être plus facilement disponibles pour échanger, les enseignants sont à votre disposition pour vous rencontrer de préférence sur rendez-vous.</p> | | | | | | | | | |
| ASH <i>Mme Stéphanie Gaudion</i> | <p>Mme Stéphanie Gaudion, enseignante spécialisée au sein des établissements de notre secteur, travaille avec l'équipe enseignante afin de mettre en place des ateliers en petits groupes sur temps scolaire. Cela constitue une aide pédagogique ponctuelle en fonction des besoins repérés.</p> | | | | | | | | | |
| DATES REUNIONS DE CLASSE | <i>PS/MS/GS bzh</i> | <i>MS</i> | <i>GS</i> | <i>CP</i> | <i>CE1</i> | <i>CE1/CE2</i> | <i>CE1/CE2 bzh</i> | <i>CM 1 et CM bzh</i> | <i>CM 2</i> | |
| | <i>M 03/09 18h30</i> | <i>J 19/09 18H30</i> | <i>M 17/09 18h30</i> | <i>J 12/09 18H30</i> | <i>V 13/09 18h30</i> | <i>J 05/09 18H30</i> | <i>L 16/09 18h30</i> | <i>L 09/09 18h30</i> | <i>M 17/09 18H30</i> | |
| CALENDRIER SCOLAIRE (Zone B) | | | | | | | | | | |
|  | <i>Rentrée des élèves</i> | <i>Toussaint</i> | <i>Noël</i> | <i>Hiver</i> | <i>Printemps</i> | <i>Début des vacances d'été</i> | | | | |
| | <p>Lundi 2 septembre 2019</p> | <p>vendredi 18 octobre 2019 Lundi 4 novembre 2019</p> | <p>vendredi 20 décembre 2019 lundi 6 janvier 2020</p> | <p>vendredi 14 février 2020 lundi 2 mars 2020</p> | <p>vendredi 10 avril 2020 lundi 27 avril 2020</p> | <p>vendredi soir 3 juillet 2019</p> | | | | |
| <p style="text-align: center;"><u>DATES A NOTER DES A PRESENT</u></p> <p>Vendredi 6 septembre – 18h : Pot de rentrée Dimanche 29 septembre – 10h30 : Messe Paroissiale de Rentrée (Surzur) Samedi 14 décembre – 14h30-18h : Goûter de Noël Vendredi 3 avril : Portes Ouvertes 11 au 15 mai : Séjour CM – Val de Loire Dimanche 7 juin – 11h : Kermesse 18 et 19 juin : GS au CE2 : Jeux départementaux Ugsel à Surzur > Pas de classe *Vendredi 14 février : Journée pédagogique pour les équipes du réseau *Jeudi 21 et vendredi 22 mai : Ascension *Lundi 1er juin : Lundi de Pentecôte</p> | | | | | | | | | | |

ORGANISATION PEDAGOGIQUE 2019/2020

Chef d'établissement : Mr SOUCHET Frédéric (Bureau : 1 rue des écoles - 02 97 42 00 93 - mardi et jeudi)

| Classe | Enseignant |
|-------------------------------|--|
| TPS/ PS | Mme LEGUEDOIS Béatrice |
| PS /MS / GS bzh | Mme TRAVERSA Magalie |
| MS | Mr SOUCHET Frédéric (lundi et vendredi) - Mme GUILLORET Marie-Renée (mardi et jeudi) |
| GS / CP | Mme BOULAY Céline |
| CP | Mme GUEGAN Virginie - Mme HAMON Laurence (jeudi) |
| GS / CP bzh | Mme RIALLAND Céline |
| CP / CE1 | Mme JIGOREL Elodie (lundi et mardi) - Mme TOURREL Karine (jeudi et vendredi) |
| CE1 / CE2 bzh | Mme DANIEL Alice |
| CE1 / CE2 | Mr PAELEMAN Frédéric |
| CM 1 | Mme LEMENACH Marie-Christine |
| CM 2 | Mme DUCHESNE Agnès |
| CM bzh | Mme LE STRADIC Nathalie |
| ASH (enseignante spécialisée) | Mme GAUDION Stéphanie |

Secrétariat (Lundi - 1 mardi/2 -Vendredi)

8h30-12h :

Mme Françoise QUATREVEAU

ASEM (Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles)

- Mme Dominique KERCRET
- Mme Morgane BRIERE
- Mme Sabrina CANDON
- Mme Anne LE TRIONNAIRE

- Mme Eloïse TENAILLEAU

AESH

- Mme Dorothee FRESNAYE
- Mme Bernadette MONACHON-DUCHESNE

Intervenant Education Physique et Sportive :

- Mr Sébastien THOMAS

Intervenant Education Musicale :

- Mr Michel TANGUY

Ouvrier d'entretien :

- Mr Patrick POIRIER